

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23_115

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin à 20h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : CREATION DE POSTE POUR
RECRUTEMENT AGENT SOCIAL
BEBEBUS**

Date de la convocation : mercredi 7 juin 2023

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 3 Votants : 29</p> <p><u>Résultat des votes :</u></p> <p>Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u> Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROFFO-SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTHIER (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p><u>Pouvoirs :</u> Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Mathias LAVOLÉ à Véronique MOREL ; Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN ;</p>
---	---

Mme la Présidente rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Mme la Présidente indique que la création d'un poste d'agent social est justifiée par le nombre de personnel nécessaire pour l'accueil des jeunes enfants. Cet emploi correspond au grade d'agent social, catégorie C, filière médico-sociale. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 20h soit un nombre d'heures annualisé de 744.50 heures.

Mme la Présidente ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article 3-3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B et C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi,

Mme la Présidente précise que la nature des fonctions suivantes justifie particulièrement le recours à un agent contractuel :

Missions générales du poste :

- Accueillir l'enfant et ses parents au quotidien,
- Observer chaque enfant pour comprendre et suivre son développement psychomoteur et affectif,
- Observer les principaux paramètres liés à son état de santé,
- Identifier les besoins de chaque enfant qui lui est confié et effectuer les soins qui en découlent individuellement et en groupe,
- Mettre en œuvre les activités d'éveil et ludiques conformément au projet pédagogique,
- Recueillir et transmettre ses observations par oral et par écrit pour une bonne continuité de la prise en soin des enfants,
- Appliquer le projet d'établissement et participer à son évolution.

Activités et tâches relatives au poste :

- Conduire le véhicule pour le transport du matériel sur les lieux d'accueil des enfants,

- Installation et désinstallation quotidienne de la structure (manutention avec les ports de charges)
- Accueil des familles et des enfants (arrivée et départ),
- Présence auprès des enfants : soins d'hygiène et de confort,
- Travail en équipe,
- Entretien du matériel, du camion et des locaux,
- Réunions d'équipe ; formations.

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le 19/06/2023

ID : 038-200040111-20230615-23_115-DE

S²LOW

Le niveau de recrutement doit impérativement correspondre au CAP Petite Enfance. Il est souhaité que l'agent recruté ait une expérience sur un poste similaire.

La rémunération pourra être comprise entre l'indice majoré minimum 361 et l'indice majoré maximum 420.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse si la collectivité souhaite poursuivre le contrat de l'agent. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** la création de l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.
- **AUTORISE** la création d'un poste d'agent social pour occuper les missions citées ci-dessus de catégorie C, rémunéré à l'indice majoré minimum 361 et l'indice maximum 420 à raison de 20h heures hebdomadaires minimum à compter du 21 août 2023. Un recrutement va être lancé.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 15 juin 2023,

La Présidente,
Anne LENFANT

